

**GARANTIR LA QUALITÉ,  
GAGNER EN VISIBILITÉ,  
PROFITER DE MULTIPLES  
AVANTAGES**



**LE CLASSEMENT DES  
MEUBLÉS DE TOURISME  
EN SEINE-ET-MARNE**



SEINE-MARNE  
ATTRACTIVITÉ

**LE CLASSEMENT :  
UNE GARANTIE OFFICIELLE DE  
QUALITÉ**

Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort :

- Une qualification nationale portée par Atout France,
- Un référentiel adapté aux exigences des clientèles intégrant des critères de confort, d'équipement et de services,
- Une gamme de classement de 1\* à 5\* donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services,
- Les étoiles, un repère commercial reconnu à l'international

**Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?**

Article D.324.1 - Code du Tourisme

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

*Classé ou pas, le meuble doit faire l'objet  
d'une déclaration en mairie.*

**5 ETAPES  
POUR DÉCROCHER LES ÉTOILES**

1

Je commande une visite auprès de Seine-et-Marne Attractivité (organisme agréé Meublé de Tourisme). J'adresse le bon de commande accompagné d'un chèque de 200€ (Tarif forfaitaire d'un classement meublé).

2

Un professionnel réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire.

3

Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.

4

Je dispose d'un délai de 15 jours pour contester la décision. Au-delà de ce délai, le classement est automatiquement acquis.

5

Mon classement officiel est prononcé pour une durée de 5 ans.

## AVANTAGE FISCAL

Les propriétaires de locations de vacances classées en « meublés de tourisme », imposés dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de 71 % contre 50 % pour une location non classée.

	Meublé non classé 50 % d'abattement	Meublé classé 71 % d'abattement
REVENUS IMPOSABLES APRÈS ABATTEMENT	5 000 €	2 900 €
IMPOT SUR LE REVENU (TAUX A 5.5%)	275 €	160 €

\*Démonstration valable selon la réglementation en vigueur au moment de la publication - Novembre 2017

### Bon à savoir

**Le coût de la visite est vite rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.**

## TROIS BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

# 1

### Je rassure mes clients et je gagne en visibilité

Je me différencie des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.

# 2

### Je bénéficie d'une promotion accrue

Je suis mieux valorisé par les structures de promotion touristique ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.

# 3

### Je paie moins d'impôts

Je bénéficie d'un abattement fiscal majoré.



## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CLASSMENT MEUBLÉ



SEINE-MARNE  
ATTRACTIVITÉ

Quartier Henri 4  
Place d'Armes  
77300 Fontainebleau



**Berta LECHARTIER**

06 08 87 91 30

[berta.lechartier@attractivite77.fr](mailto:berta.lechartier@attractivite77.fr)

**Marjolaine ALIX**

06 38 98 40 09

[marjolaine.alix@attractivite77.fr](mailto:marjolaine.alix@attractivite77.fr)